

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 30 mars 2022 à 14 h 00, par visioconférence.

Présents : M. le maire Mathieu Traversy, président
Mme Claudia Abaunza, vice-présidente
M. Raymond Berthiaume
M. André Fontaine
M. Robert Auger

Également présents : M. Alain Marcoux, directeur général
M. Sylvain Dufresne, directeur général adjoint, services de proximité
M. Stéphane Larivée, directeur général adjoint, développement durable
Mme Carole Poirier, directrice de cabinet
M. Mathieu Desilets, directeur adjoint de cabinet
Me Jean-François Milot, greffier

Observateur : M. Robert Morin

CE-2022-333-DEC

Il est résolu :

QUE la séance ordinaire du comité exécutif soit et est ouverte à 14 h 00.

CE-2022-334-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2022-335-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du comité exécutif tenue le 23 mars 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 28 mars 2022, tel que les soumet le greffier, Me Jean-François Milot, soient adoptés.

CE-2022-336-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction des ressources humaines, du rapport d'embauches et de nominations, pour la période du 1^{er} au 28 février 2022, et en recommande le dépôt au conseil municipal, le tout conformément à l'article 82 du règlement numéro 748 de délégation de pouvoirs et de suivi et contrôle budgétaires.

CE-2022-337-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif appuie le Réseau des Femmes Élues de Lanaudière (RFEL) par une contribution financière au montant de 500 \$, reconnaissant ainsi l'importance de la présence des femmes au sein des conseils municipaux et soutenir les efforts du RFEL dans l'atteinte de ses objectifs.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-338-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal de la Commission de l'environnement, de la mobilité et du développement durable (CEMDD) du 15 février 2022.

CE-2022-339-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise la demande de tournage pour un court métrage de fiction intitulé *Virga*, de PRODUCTIONS L'UNITÉ CENTRALE INC., la nuit du 4 au 5 avril 2022, entre approximativement 16 h et 5 h, à la résidence privée située au 2331, rue du Carat, le tout conformément aux informations détaillées à la demande de tournage et au dossier décisionnel.

CE-2022-340-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif nomme monsieur Alexis St-Pierre Cadieux, conseiller implantation SIGRH, à titre de membre votant du comité de retraite des cols blancs.

QUE le comité nomme madame Cindy Maher, conseillère rémunération, à titre de membre votant du comité de retraite des cadres.

QUE le comité nomme madame Nathalie Reniers, directrice de la Direction de l'administration et des finances, à titre de présidente du comité de retraite des cols bleus.

Le tout à compter du 30 mars 2022.

CE-2022-341-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif mandate la Direction générale afin de déposer une demande de subvention auprès de RECYC-QUÉBEC et autorise madame Geneviève Rivard à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le formulaire d'*Appel de propositions visant la réduction de l'utilisation de produits à usage unique*, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci.

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'approprier la somme totale de 316 970 \$ en provenance des excédents de fonctionnement non affectés au 31 décembre 2021, afin de permettre la réalisation du projet de mise en place d'une réglementation sur les objets à usage unique, incluant un mandat confié à un organisme à but non lucratif (OBNL), l'affectation des ressources internes nécessaires et la réalisation d'un plan de communication.

CE-2022-342-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-10008 à **CENTRE INVESTIGATION & SECURITE CANADA INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour le gardiennage de la fourrière municipale pour une période de trois (3) ans, soit du 12 avril 2022 au 4 avril 2025, avec possibilité de deux (2) options de renouvellement d'un (1) an, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 180 086,54 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-343-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'adopter le *Règlement modifiant le règlement numéro 730 décrétant des mesures spéciales concernant l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal et fixant des périodes d'arrosage, afin de mettre à jour différentes dispositions du règlement*, sous le numéro 730-5.

CE-2022-344-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal d'accorder le contrat SA22-9020 à **GFL ENVIRONNEMENTAL INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la vidange des boues des étangs aérés de la Ville de Terrebonne, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 745,21 \$ / TMS, taxes incluses, pour un montant total de 804 825,00 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-345-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde le contrat SA22-9002 à **PAVAGE E PERREAULT INC.**, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection et l'ajustement des regards et des puisards, pour l'année 2022, au prix de sa soumission, soit pour une somme de 422 360,66 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public.

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

CE-2022-346-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt du procès-verbal du comité technique de circulation (CTC) du 10 mars 2022 et adopte les requêtes de signalisation mentionnées ci-dessous :

RÉSOLUTION	DÉTAIL
CTC-2022-03-10/03	Interdire le stationnement sur la rue de l'Harricana près des tours Cachemire.
CTC-2022-03-10/08	Interdire le virage à droit au feu rouge à l'intersection de la rue des Migrateurs et du chemin Saint-Charles ainsi qu'une analyse et une modification du phasage et des feux de l'approche nord.
CTC-2022-03-10/11	Ajouter de la signalisation avisant l'accès au quartier Urbanova par la 21 ^e Avenue.
CTC-2022-03-10/12	Ajouter des autocollants hivernaux sur les panneaux de « Stationnement interdit » dans l'îlot de la rue François-Paquin.
CTC-2022-03-10/13	Ajouter un feu vert protégé à l'intersection du chemin des Anglais et de la rue O'Diana.

CE-2022-347-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif, sur recommandation d'appui du comité technique de circulation (CTC), recommande au conseil municipal d'appuyer la résolution numéro 13-810-02-22 de la MRC Les Moulins, confirmant ainsi son accord au projet de traverse équestre sur la route 335, près de la limite avec la municipalité de St-Lin-des-Laurentides.

CE-2022-348-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif accorde une servitude réelle et temporaire, d'une durée de vingt (20) ans à compter de la signature de l'acte de servitude, avec renouvellement, par la Ville de Terrebonne en faveur d'Hydro-Québec, pour fins d'installation, de maintien, d'exploitation et de remplacement de bornes de recharge pour véhicules électriques et autres équipements connexes, affectant une partie du lot 2 926 948 du cadastre du Québec, tel que montré à la description technique et au plan préparés par monsieur André Scott, arpenteur-géomètre, datés du 1^{er} février 2021, sous le numéro 9390 de ses minutes.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, ledit acte de servitude, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci, ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2022-349-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif prenne connaissance du dépôt, par la Direction de l'urbanisme durable, du procès-verbal du conseil local du patrimoine (CLP) du 10 mars 2022.

CE-2022-350-REC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif recommande au conseil municipal de nommer, pour une période de deux (2) ans à compter du 25 avril 2022, les citoyens suivants pour siéger à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Terrebonne :

- Monsieur Félix Martineau
- Monsieur Gabriel Gauthier

Et ce, aux conditions suivantes :

- 1) À une vérification des antécédents par la Direction de la police;
- 2) À la signature d'un engagement de confidentialité et de non-divulgence;
- 3) À l'assermentation en matière d'éthique et de déontologie.

CE-2022-351-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif mandate la Direction du loisir et de la vie communautaire afin de déposer une demande d'aide financière auprès de l'organisme Espace Muni dans le cadre du programme *Voisins solidaires*.

QUE le président ou le vice-président du comité exécutif ainsi que le greffier ou l'assistant-greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, le *Formulaire de demande de financement pour les municipalités – Voisins solidaires*.

QUE le directeur de la Direction du loisir et de la vie communautaire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tout document ultérieur et nécessaire pour y donner son plein effet.

CE-2022-352-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif désigne le directeur la Direction du loisir et de la vie communautaire en tant que représentant de la Ville de Terrebonne afin de déposer une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec (MCCQ) dans le cadre du programme intitulé « *Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'exercice 2022-2023* ».

CE-2022-353-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 194 422,73 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8015 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 569-08-2021) pour les services professionnels en géomatique avec la firme **STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTEE**, d'une durée de 12 mois, pour la réalisation du projet « Info déneigement » figurant au Programme triennal d'immobilisation 2022-2024 (fiche PTI 10322).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont un paiement comptant des immobilisations (PCI).

CE-2022-354-DEC

Il est unanimement résolu :

QUE le comité exécutif autorise une dépense de 248 394,11 \$, taxes incluses, pour une commande à l'intérieur de l'entente-cadre SA21-8011 conclue le 23 août 2021 (résolution du conseil municipal 566-08-2021) pour les services professionnels avec la firme **COFOMO INC.**, d'une durée de 18 mois, pour la réalisation du projet « Info déneigement » figurant au Programme triennal d'immobilisation 2022-2024 (fiche PTI 10322).

QUE cette dépense soit imputée conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, dont un paiement comptant des immobilisations (PCI).

CE-2022-355-DEC

Il est résolu :

QUE la séance soit et est levée à 15 h 45.

Président

Greffier